RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

CANTON
DE NŒUX-LES-MINES

N° : 03-2026-339

VILLE DE NŒUX-LES-MINES

REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Nœux-les-Mines,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2212-5 et L. 2213-1 ;
Vu la Code de la route,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant qu'il serait dangereux de laisser libre la circulation et le stationnement des véhicules, rue des usines à Nœux-les-Mines, au niveau du N°19, pendant les travaux de création de branchement électrique aérosouterrain, réalisés du 23 octobre au 20 novembre 2026 inclus, par l'entreprise ROTEL, 540 rue de la Briqueterie, ZAL les Meuniers – 62580 THELUS ;
Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Du 23 octobre au 20 novembre 2026 inclus, pendant la durée les travaux de création de branchement électrique aérosouterrain, réalisés au niveau du N° 19 rue des Usines à Nœux-les-Mines, par l'entreprise ROTEL, 540 rue de la Briqueterie, ZAL les Meuniers – 62580 THELUS, la circulation se fera par demi-chaussée, réglementée par feux tricolores ou manuellement, la vitesse sera limitée à 30 km/h, le stationnement et les dépassements seront interdits au droit des travaux.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et le balisage des zones d'intervention seront posés par les soins de l'entreprise ROTEL.

ARTICLE 3 : Charge à l'entreprise ROTEL de prévenir les riverains et d'afficher une copie du présent arrêté.

ARTICLE 4 : A l'issue des travaux, l'entreprise ROTEL devra procéder à la remise en état à l'identique du domaine public.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de Nœux-les-Mines ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr .

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Commandant de Police de la Circonscription de Nœux/Barlin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'entreprise ROTEL.

Le 20 octobre 2026,
Le Maire,
Conseiller Régional des Hauts-de-France,

Serge MARCELLAK

MAIRIE DE NŒUX-les-MINES
2 (Pas-de-Calais) 2